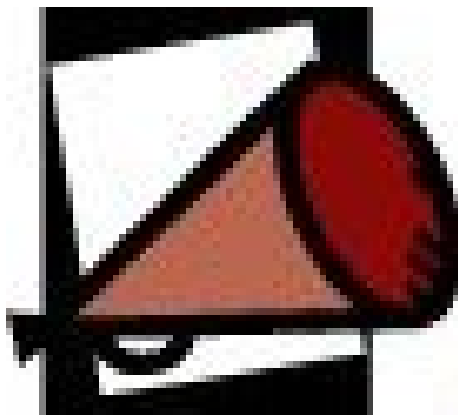


<https://www.pressegauche.org/Mises-a-pied-a-la-Societe-des-casinos-du-Quebec-le-SCFP-fera-respecter-le-s>



Mises à pied à la Société des casinos du Québec : le SCFP fera respecter les conventions collectives



- Communiqués -
Publication date: mardi 30 juin 2020

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 30 juin 2020 - Au moment d'informer le public de la reprise graduelle des activités dans les quatre casinos de la province, la Société des casinos du Québec (SCQ) annonce la mise à pied de 2250 salarié.e.s à travers le Québec. Le SCFP représente près de 50 % des travailleuses et travailleurs syndiqué.e.s de ces établissements.

« Que ce soit pour faire respecter l'ancienneté des salarié.e.s ou pour toute autre considération prévue dans nos conventions collectives, nous serons soucieux et vigilants afin de s'assurer que les droits de nos membres ne sont pas bafoués au cours de ce processus difficile. Surtout, nous serons là pour veiller sur le retour au travail des personnes temporairement mises à pied, car les casinos renaîtront à la suite de cette période pénible. Nous suivrons de près chacune des étapes. Il y aura de nouvelles façons de faire, mais sans équivoque, les casinos revivront ! », de déclarer Marc Ranger, directeur québécois du SCFP.

Le 2 juillet, près de 2250 lettres de préavis seront envoyées et les mises à pied seront effectives dès le 21 juillet 2020. Fait à noter, depuis le début du confinement, le jeu en ligne était les seules opérations commerciales toujours fonctionnelles à la SCQ.